

Session du Groupe de travail sur la révision parlementaire du secteur de la Sécurité

**COMPRÉHENSION DES INSTRUMENTS RÉGIONAUX ET MONDIAUX PERTINENTS POUR
LA GESTION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE**

6 et 7 mars 2008, Arusha, Tanzanie

COMMUNIQUÉ

Les soussignés, parlementaires du Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix (FORUM AMANI), ayant participé à l'atelier de deux jours tenu à Arusha, Tanzanie les 6 et 7 mars 2008 sur une révision parlementaire du secteur de la sécurité intitulée " Compréhension des instruments régionaux et mondiaux pertinents pour la gestion des armes légères et de petit calibre" organisé par le Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix (FORUM AMANI) et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, reconnaissent les apports techniques du Secrétariat de la communauté d'Afrique orientale (EAC) et le Centre régional sur les armes légères (RECSA).

La logique de la Session du groupe de travail des parlementaires des Grands Lacs est de répondre au besoin d'une organisation plus structurée des élus pour traiter efficacement les questions concernant les armes légères et de petit calibre. Ainsi, la création d'une plate-forme d'échanges d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements reçus, dans le but de comprendre les instruments pertinents, la progression de la mise en oeuvre et les défis relevés comme but de la session.

Les soussignés ont noté que l'initiative de cette réunion vient à un moment opportun où la région des Grands Lacs a fait des efforts considérables pour la mise en place des structures nécessaires pour l'engagement d'acteurs divers dans le contrôle et la gestion des armes légères, reconnaissant le rôle critique de la prolifération des armes dans l'alimentation des conflits dans la région.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

1. Réviser les progrès en cours des parlementaires, des parlements et d'autres organes parlementaires et non parlementaires dans la région des Grands Lacs, l'Europe et, sur le plan international, en apportant leur soutien à la prévention des conflits violents ainsi que le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre, les ALPC.
2. Revoir la mise en oeuvre des instruments nationaux, régionaux et mondiaux visant à contrôler et à limiter la prolifération des ALPC.
3. Délimiter des domaines spécifiques d'engagement parlementaire dans le but de traiter les défis de mise en oeuvre de ces instruments.

Des délibérations cruciales se sont centrées sur la révision des parlementaires sur la fourniture et la demande d'ALPC, le rôle des ALPC dans la prolifération de la violence armée dans les Grands Lacs, les divers instruments régionaux et mondiaux de contrôle des ALPC, et l'harmonisation des instruments de contrôle des ALPC dans la région.

Préoccupations spécifiques lors des délibérations

Parmi d'autres préoccupations, les soussignés ont souligné les besoins suivants:

1. Une structure plus organisée des parlementaires pour gérer de manière adéquate dans leurs travaux les questions concernant les ALPC.
2. Une surveillance et un investissement accrus des parlementaires contre la prolifération des ALPC dans leur région et leur continent, étant donnée l'évidence de l'effet nocif de la violence armée sur le développement de l'Afrique et reconnaissant la nécessité que les pays fabricants d'ALPC prennent plus de responsabilité.
3. Un effort concerté et une surveillance et une implication adéquates des parlements lors du traitement de la question des violences sexuelles et des ALPC.
4. Une surveillance et une réglementation adéquates des parlements sur le secteur privé de la sécurité.
5. Une approche transnationale, multilatérale des problèmes régionaux concernant les ALPC, dont la meilleure illustration est celle des défis sur les ALPC révélés notamment dans le Cluster de Karamoja. Les effets du conflit dans un pays se répandent rapidement à

d'autres. Aucun pays n'est capable de combattre seul contre la dissémination de la violence armée.

6. Soulignant le lien entre les armes légères et la violence armée, comme cela est prouvé par les troubles politiques récents au Kenya, des solutions comprenant toutes les parties de la société comme le partage du pouvoir sont une méthode importante pour la prévention des conflits.
7. La diffusion aux collègues des parlementaires présents des informations sur les questions ayant trait aux armes légères, dans le but de faciliter une surveillance plus étendue des questions concernant les armes légères.
8. Le traitement des besoins et des droits des enfants négativement affectés par les conflits armés et la prolifération des ALPC.

Recommandations pour la route en avant

1. Le Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix, le Forum AMANI, et le Forum parlementaire sur les ALPC doivent offrir un véhicule plus structuré pour l'engagement parlementaire au niveau national, régional et mondial.
2. La complexité des conflits dans la région nécessite une meilleure approche consolidée régionale pour harmoniser la législation contre la prolifération des ALPC, les liens eux-mêmes entre les parlements nationaux et l'Assemblée législative d'Afrique orientale doivent être renforcés.
3. Les gouvernements et les parlements devraient reconnaître l'impératif de la volonté politique, de l'allocation de ressources et d'une capacité accrue d'accomplir une mise en oeuvre adéquate des instruments nationaux, régionaux et mondiaux sur les ALPC.
4. Suite au succès obtenu par le modèle de législation du Forum parlementaire sur les ALPC en Amérique Latine, les membres du parlement du Forum AMANI apprécient le besoin d'un instrument semblable pour assister les processus législatifs régionaux et nationaux en Afrique.
4. Le Forum AMANI et le Forum parlementaire sur les ALPC devraient créer un groupe de réflexion des parlementaires pour améliorer le dialogue avec les pays fournisseurs d'armes légères pour combattre la prolifération des ALPC.

Établi à Arusha le 7 mars 2008